



**Attestation concernant les travailleurs des services du
secteur des soins et de l'aide à domicile agréés par
L'AVIQ en vue de bénéficier d'un encadrement scolaire
pour leurs enfants durant la période de crise sanitaire
liée au covid-19.**

Cette attestation entre dans le cadre de la prise en charge de(s) enfant(s) d'un travailleur d'un Service d'Aide aux Familles et aux Aînés (SAFA) ou d'un Centre de coordination des soins et de l'aide à domicile (CCSAD) dont l'impérieuse disponibilité est requise auprès des bénéficiaire(s).

Sur la base de la situation de crise actuelle liée au Co-VID19, le Directeur/Responsable administratif du service agréé : (Nom du SAFA/CCSAD)

- Confirme que la présence de Monsieur/Madame (Nom de la personne)
- en sa qualité de (Fonction de la personne)

est nécessaire auprès de son employeur afin d'assurer l'encadrement nécessaire à la bonne gestion de la crise sanitaire actuelle.

Dès lors, Il/elle est PRIORITAIRE pour bénéficier du service de garderie d'enfant(s) mis en place par les établissements scolaires.

Date

Signature/Nom et fonction